

Installations classées pour la protection de l'environnement - Étude de dangers, Établissement BOLLORE ENERGIE, ancien établissement RHIN RHONE à Besançon - Information du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Une instruction ministérielle en date du 9 novembre 1989 relative aux dépôts de liquides inflammables a renforcé le dispositif réglementaire en matière de sécurité autour des sites industriels présentant des dangers pour leur environnement.

Cette instruction reprend sous forme de recommandations techniques les règles d'aménagement auxquelles les dépôts anciens doivent se conformer, ainsi que l'évaluation des risques afférents à ce stockage.

- Situation administrative du dépôt de la Société BOLLORE ENERGIE

La Société BOLLORE ENERGIE a repris les activités exercées par la Société des Combustibles de l'Est qui avait elle-même repris cette entreprise à la SA RHIN RHONE.

Cette entreprise est en règle administrativement au regard de la législation sur les installations classées. L'arrêté préfectoral d'autorisation date du 26/04/1967.

- Situation générale du dépôt

Situé 20 avenue de Chardonnet à Besançon en bordure du Doubs, ce dépôt de FOD (fuel oil domestique) d'une capacité de 2 687 m³ est constitué de 3 réservoirs cylindriques verticaux regroupés dans une cuvette de rétention d'une capacité de 1 460 m³.

- Mesures envisagées

Le décret du 21 septembre 1977 pris en application de la loi du 19 juillet 1976 permet au Préfet d'imposer à l'exploitant la réalisation d'une étude de dangers en application de ses articles 3 - 17 et 18.

Par arrêté préfectoral en date du 20 juillet 1994, l'industriel est tenu de fournir cette étude pour le 30 septembre 1994.

Enfin, il est précisé que dans le cadre de la reconversion du site des Prés de Vaux, la Ville de Besançon étudie actuellement la possibilité de transfert de ce dépôt dans une zone mieux adaptée.

Dont acte.